

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT RÉVÉRIEN NIEVRE

Séance du 11 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze octobre à dix-neuf heures,

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **10**

Date de convocation du conseil municipal : **3/10/2018**

Étaient présents : SAVE Joël, VAN PARYS Liliane, DELBOVE Didier, GACQUERE Alain, NANDROT Jean-François, DESCHAINTE Robert

Absent(s) excusé(s) : PIFFRET Bruno, DHE Rodolphe, MAURICE Micheline

Pouvoir(s) donné(s) :

Absent(s) non excusé(s) : ZOLTY Xavier

Madame Céline Drouard a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 19 h 00.

1) Travaux ONF :

Le conseil décide d'autoriser l'ONF au martelage et à la délivrance de la parcelle N°1.
Le conseil municipal décide de désigner comme garants : Mr Delbove, Mr Save, Mr Deschaintre.

Votes pour : 6 Abstentions : 0 Votes contre : 0

2) Création de postes d'employés communaux

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée de 25h00 hebdomadaire qui est attribué à Mr Tristan Bonnet.

Le conseil municipal décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée de 14h00 hebdomadaire qui est attribué à Mme Drouard Céline.

Votes pour : 6 Abstentions : 0 Votes contre : 0

3) Indemnités au comptable

Le conseil municipal décide d'accorder une indemnité au comptable de la trésorerie de Corbigny,
Mme Brivadis pour un montant de 157.58€.

Votes pour : 6 Abstentions : 0 Votes contre : 0

4) Travaux voirie Brèches

Le conseil municipal décide d'accorder les travaux de curage de fossés sise à Brèches, à l'entreprise Drouard TP .

Votes pour : 6 Abstentions : 0 Votes contre : 0

5) Autorisation de porter plainte par les élus au nom de la Commune.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire et ses adjoints à porter plainte au nom de la Commune.

Votes pour : 6 Abstentions : 0 Votes contre : 0

DIVERS

Préparation arbre de Noël 2018 : Cette année, 9 enfants de moins de 12 ans et 9 de 12 à 16 ans sont concernés.

Trois naissances ont eu lieu sur la commune en 2018. Le maire propose une cérémonie pour célébrer cet évènement. Un passage dans le JDC sera diffusé.

Les plantations de massif d'arbustes, sont programmées aux différentes entrées du bourg, au printemps 2019.

La Dotation Cantonale d'Équipement (DCE), nous a été accordée à hauteur de 4700.00€.

Fin de séance : 20h15

